

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 148

18 janvier 2008

SOMMAIRE

| | | | |
|--|------|--|------|
| 3V-Translations S.à.r.l. | 7088 | EURASOL, Bureau d'Etudes Européen de Sols de Fondation | 7093 |
| 4ème Dimension S.A. | 7083 | European Value Partners Advisors | 7104 |
| ABC du Transport Express/Messagerie SA | 7088 | Expertise Patrimoniale S.A. | 7079 |
| Aerium Aigle S.à r.l. | 7100 | Fadif S.A. | 7059 |
| Aerium Ubstadt S.à r.l. | 7103 | Ficop Investments S.A. | 7061 |
| African Investment Company S.A. | 7089 | Fincuber S.A. | 7103 |
| A & M Industries S.à.r.l. | 7091 | Fordella Holding S.A. | 7074 |
| AOS Luxembourg | 7100 | Franmar Holding S.A. | 7060 |
| ASA Location S.A. | 7104 | Ganylux S.A. | 7078 |
| ASF Participations S.A. | 7084 | Gepecim S.A. | 7061 |
| Autoexpress S.à r.l. | 7097 | Hauffels Audit S.à.r.l. | 7098 |
| Belma S.A. | 7090 | IBT Consulting Sàrl | 7089 |
| Boreiko & Cie S.à r.l. | 7104 | Immobilière Pasadena S.A. | 7073 |
| Bormioli Rocco International S.A. | 7099 | ImmoFlash S.à r.l. | 7094 |
| Boulangerie VAL FLEURI S.A. | 7099 | INT.PACK S.A. | 7101 |
| Cart Lux S.à r.l. | 7091 | Iride S.A. | 7075 |
| CCL S.A. | 7089 | I.T. Venture Capital Holding S.A. | 7087 |
| Châssis PVC Carlos de Jaeger s.à r.l. | 7089 | Johanns & Cie S.à r.l. | 7096 |
| Chinto S.A. | 7086 | Kabler S.à.r.l. | 7092 |
| Cielo S.A. | 7085 | Kalbox S.à r.l. | 7078 |
| CL Immobilien GmbH | 7087 | Kalper S.A. | 7090 |
| Clybouw et associés, Audit de banques et d'entreprises S.à.r.l. | 7092 | Landmark Property Management S.A. ... | 7074 |
| Clybouw et associés, Audit de banques et d'entreprises S.à.r.l. | 7092 | L'Atelier Anne-Marie Frère | 7092 |
| CM-Immobilière S.à.r.l. | 7097 | Laurasia Holding S.A. | 7102 |
| CoachDynamix S.A. | 7103 | Linksfield Financial S.à r.l. | 7093 |
| Copanca S.A. | 7059 | Longspeed S.à r.l. | 7094 |
| Den Daachatelier S.à r.l. | 7098 | LP Three Darmstadt Sàrl | 7098 |
| Diana Properties S. à r.l. | 7084 | M.C.F. Participations S.A. | 7086 |
| Dicom S.à.r.l. | 7097 | Micavest S.A. | 7085 |
| Eontech Ventures S.A. & Alpha S.C.A. ... | 7078 | Micavest S.A. | 7086 |
| EP Group S.A. | 7079 | Milestone Income Midcap S.à r.l. | 7061 |
| EPI Walk Germany S.à r.l. | 7085 | M & S Mode Luxembourg S.à r.l. | 7087 |
| Eton Immobilière s.à r.l. | 7097 | Nakar S.A. | 7059 |
| | | Nature's International GmbH | 7099 |
| | | Nebinvest Holding S.A. | 7101 |
| | | Padd DLTDG S.à.r.l. | 7077 |

| | | | |
|--|-------------|---|-------------|
| Peronica S. à r.l. | 7060 | SR Finance S.A. | 7086 |
| Restaurant Chinois La Vallée du Panda S.à r.l. | 7094 | Strapar Sàrl | 7095 |
| Rétromobile S.A. | 7093 | Strategies S.à.r.l. | 7095 |
| SALT Generics S.à r.l. | 7100 | Tabacs-Pressé S.A. | 7096 |
| Santa Margherita Investment Company S.A. | 7101 | TARC Lux S.à r.l. | 7091 |
| Sawmill Investments S.à r.l. | 7088 | Tedego S. à r.l. | 7079 |
| Sena Invest S.A. | 7075 | Téléphone Services S.à r.l. | 7095 |
| Socoda S.A. | 7095 | T.P.E. Luxembourg S.A. | 7088 |
| Solutex S.A. | 7099 | Truking S.à r.l. | 7076 |
| Spido Oil s.à r.l. | 7096 | Van Lanschot Umbrella Fund | 7102 |

Nakar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 85.972.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP SARL

Signatures

Référence de publication: 2008004604/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06976. - Reçu 34 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070176644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Copanca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 71.156.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004605/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05045. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070176648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Fadif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 48.373.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le treize décembre.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Madame Romaine Scheiffer-Gillen, employée privée, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

ZYBURN LIMITED, une société de droit anglais, établie et ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man),

en vertu d'une procuration lui donnée, en date du 10 décembre 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société FADIF S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 48.373, a été constituée suivant acte notarié daté du 2 août 1994, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 476 du 22 novembre 1994 (ci-après «la Société»).

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue sous seing privé à la date du 19 octobre 2001, et dont un extrait fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 317 du 26 février 2002, page 15185, il a été décidé de convertir la monnaie d'expression du capital social du francs luxembourgeois (LUF) en Euros (EUR), induisant également la modification de l'article cinq (5) des statuts de la Société.

2.- Que le capital social de la Société, s'élève, après cette assemblée sous seing privé du 19 octobre 2001, à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions ordinaires ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) toutes intégralement libérées en numéraire.

3.- Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société FADIF S.A.

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, avec effet immédiat.

5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société FADIF S.A., est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Que la mandante s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant le mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions au porteur de la Société éventuellement émis, le cas échéant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lesquels ont été annulés.

Pour les dépôts et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Scheifer-Gillen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2007, Relation: EAC/2007/16128. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 décembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008004774/239/57.

(070176712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Peronica S. à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 35.981.

Les documents de clôture de l'année 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PERONICA S.A R.L.

AREND & PARTNERS s.a r.l. Mersch

Signatures

Référence de publication: 2008004606/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05224. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Franmar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 28.155.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004608/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06753. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Gepcim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 105.304.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004609/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06738. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070176397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Ficop Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 96.827.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004610/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06732. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070176399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Milestone Income Midcap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 134.578.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-sixth day of November.

Before, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

1. MIM HOLDCO S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2345 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies register, hereby represented by Philippe Thiebaud and Natalie Guelfi, lawyers, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal; and

2. MIM PARTNERS S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies register, hereby represented by Philippe Thiebaud and Natalie Guelfi, prenamed, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxies, after having been signed *in varietur* by the proxyholders of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Definitions

Advisory Board means the advisory board established by the holder of the A Shares;

A Shares means the A ordinary shares of EUR 1 each in the share capital of the Company;

Available Profits has the meaning given in Article 19;

Board of Managers has the meaning given in Article 2;

B Shares means the B ordinary shares of EUR 1 each in the share capital of the Company;

Companies Act has the meaning given in Article 6;

Company means MILESTONE INCOME MIDCAP S.à r.l.;

Facility Agreement means any facility agreement that may be entered into by the Company upon its incorporation;

Group means the Company and its subsidiaries from time to time and Group Company means any of them;

Investment Manager has the meaning given in Article 8;

Investors means the holder of A shares and the holder of the B shares;

Ordinary Shareholder means a holder of Ordinary Shares; and

Ordinary Shares means the A Shares and the B Shares.

Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Name. There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a public limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of MILESTONE INCOME MIDCAP S.à r.l.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the General Meeting), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board of Managers).

The Board of Managers shall further have the right to set up offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg. If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal.

Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company.

The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Corporate Objects. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise or directly or indirectly to the acquisition of assets in each case in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may secure the payment of any moneys, the discharge of any liabilities and the observance or performance of any kind of obligations by the Company or its subsidiaries by any charge over the whole or any part of the undertaking or assets of the Company including, but not limited to, the shares it holds in its subsidiaries. In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company may borrow in any form including by the private issue of bonds and debentures.

Share Capital - Shares

Art. 5. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, divided into 11,182 (eleven thousand one hundred and eighty-two) A Shares and 1,318 (one thousand three hundred and eighteen) B Shares.

The A Shares and B Shares shall be separate classes of shares but shall otherwise rank *pari passu* in all respects.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The share capital may further be increased by resolution of the Board of Managers as set forth hereafter.

The authorised share capital is fixed at EUR 500,000.- (five hundred thousand Euro) to be divided into 500,000 (five hundred thousand) shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each.

The managers are authorised and empowered during a period ending five years after the signing date of the articles of association to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital on one or several occasions.

Such increased amount of the subscribed share capital may be subscribed for and issued under such terms and conditions as the Board of Managers may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the shares to be subscribed and issued, to determine if the shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash.

The Board of Managers may delegate to any duly authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment of shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the share capital realised and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the managers or by any person duly authorised and empowered by it for this purpose.

In case of an increase in the share capital to be paid in cash or in the case of the issuance by the Company of securities giving the right to shares in the Company (such as convertible bonds, warrants and similar rights), the holders of the A Shares shall have a pro rata preferential subscription right of A Shares or securities and likewise the holders of the B Shares shall also have a pro rata preferential subscription right to subscribe B Shares or securities so that after the increase in the share capital or the issuance of securities, the percentage held by each holder of A Shares and B Shares stays unchanged (with the same percentage applicable to the holding of securities among the Ordinary Shareholders), unless the relevant shareholders waive their preferential subscription rights.

Art. 6. Shares. A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of shares will be established by an entry in this register.

Certificates of these entries will be taken from a counterfoil register and signed by the chairman of the Board of Managers and one other manager.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the General Meeting who shall represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Luxembourg Act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholders with the quorum and majority required to amend the articles of association.

Management - Supervision

Art. 7. Appointment and Dismissal of Managers. The Company shall be managed by a Board of Manager of five (5) members, either shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six (6) years, by a General Meeting. The managers may be dismissed at any time and at the sole discretion of a General Meeting.

The majority of the members of the Board of Managers shall always be resident outside of the UK. At least two managers shall always be resident in Luxembourg.

Retiring members of the Board of Managers are eligible for re-election.

Art. 8. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will elect from among its members a chairman. It may further choose a secretary, either manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers. The first chairman shall be appointed by a General Meeting. The chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Managers. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote either in a General Meeting or at any meeting of the Board of Managers.

Meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any other two members of the Board of Managers. The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least eight (8) days' prior written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that all meetings shall be held in Luxembourg. The notice may be waived by the consent expressed in writing by each manager and sent by mail, or telefax or telegram or telex or by e-mail addressed to all members of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail another manager as his proxy, provided that a manager who is not resident in the UK for tax purposes may not appoint a person who is resident in the UK for tax purposes as his proxy.

A manager, other than a manager who is resident in the UK for tax purposes, may be appointed as a proxy to represent one or more of his colleagues, under the condition however that at least two managers are present at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another, save that no manager may participate in a meeting by conference call from the United Kingdom. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if either:

- (a) all of its members are present in person or by proxy; or
- (b) four of its members are present in person or by proxy, the fifth member having notified the Company of his non-attendance at least 24 hours in advance of the relevant meeting.

Resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held provided that:

- (a) no manager sign the resolutions from the UK; and
- (b) a majority of the managers signing the resolution are physically present in Luxembourg.

Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax or by PDF format copies sent by e-mail.

A manager having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Managers shall be obliged to inform the Board of Managers thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Managers. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the shareholders shall be informed of those cases in which a manager had a personal interest contrary to that of the Company.

If a quorum of the Board of Managers cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Managers present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company have a personal interest in, or are a manager, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any manager who is manager or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

All decisions regarding the entering into of any loans by the Company or its subsidiaries or the grant of any assistance, loan, advance, guarantee or other security by the Company or its subsidiaries other than in accordance with the Facility Agreement must be approved by a majority decision of the Board of Managers (such majority to include any manager appointed by the A Shareholder and any manager appointed by the B Shareholder).

All decisions regarding the acquisition or disposal of investments whose value exceeds the lower of EUR 15,000,000.- (fifteen million Euro) and five (5) per cent. of the gross value of the Company's assets from time to time and which has not been recommended by the investment manager or investment advisor appointed by the Company from time to time) (the Investment Manager) and the Advisory Board, must be approved by a unanimous decision of the Board of Managers.

The Board of Managers shall give such instructions to the Investment Manager regarding the manner in which the Investment Manager is to perform its functions as the Board of Managers shall from time to time see fit, provided that any material instructions or changes thereto (including, without limitation, any management procedures dictated by the Board of Managers) may only be given with the unanimous approval of all the managers.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the chairman or by any two other managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other managers.

No actions in this Article 9 may be completed in the UK nor may minutes of meetings of the Board of Managers be prepared in the UK.

Art. 10. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by these Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 11. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

The Board of Managers may entrust the daily management of the Company's business to one or more persons, whether managers or not. The Company shall be validly bound towards third parties by the joint signatures of any two managers in all matters.

The Company shall also be validly bound towards third parties by the single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Managers, but only within the limits of such power.

Art. 12. Indemnification. The Company may indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Audit. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

If the operations of the Company shall be supervised by one or several independent external auditors (réviseur d'entreprises), they shall be appointed by the General Meeting in accordance with article 69 of the act of 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies (the Act of 2002). The General Meeting will determine their number, their remuneration and the term of their office.

General Meetings of Shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders. The General Meeting properly constituted represents the entire body of Ordinary Shareholders. It has the powers conferred upon it by the Companies Act and these Articles.

Notwithstanding Article 10, the first General Meeting held immediately after the incorporation of the Company may appoint one or several proxies to represent the Company for all and any steps directly or indirectly related to the incorporation of one or several direct or indirect subsidiaries.

Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings. The annual general meeting of the Ordinary Shareholders of the Company (the Annual General Meeting) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Managers, exceptional circumstances so require. Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 16. Proceedings - Vote. General Meetings shall meet upon call of the Board of Managers or, if exceptional circumstances require so, by any two managers acting jointly.

It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Ordinary Shareholders representing at least one tenth of the subscribed Ordinary Share capital requires so. In such case, the concerned Ordinary Shareholders must indicate the agenda of the meeting.

Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than eight (8) days' prior notice. All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings. If all Ordinary Shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed on the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

Any Ordinary Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be an Ordinary Shareholder. The Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting. Each Ordinary Share entitles its holder to one (1) vote. Except as otherwise required by the Companies Act, resolutions at a General Meeting duly convened will be voted upon by means of a poll and there shall be no quorum requirements.

Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares it owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company, subject to the relevant provisions of the law dated 10 August 1915.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

In case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Managers or any two other managers.

Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 17. Financial Year. The Company's financial year shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year.

Art. 18. Annual Accounts. Each year, at the end of the financial year, the Board of Managers will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act. At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Managers will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor who will thereupon draw up his report.

Art. 19. Distribution of Profits. The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Managers represents the net profit. Every year five (5) per cent. of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital. The remaining balance of the net profit (Available Profits) shall be at the disposal of the General Meeting.

Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Managers within the limits of the decision of the General Meeting. The General Meeting may declare interim dividends if and only if (interim) accounts shall establish the availability of distributable profits or reserves to that effect.

The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

The Company shall procure (so far as it is able) that each of its subsidiaries which has Available Profits shall from time to time declare and pay to the Company (or, as the case may be, to the relevant Group Company that is its immediate holding company) such dividends as are necessary to permit lawful and prompt payment by the Company of dividends.

Dissolution - Liquidation - Distribution of capital

Art. 20. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

Art. 21. Liquidation. In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

Art. 22. Distribution of capital. On a return of capital on a winding-up or capital reduction or otherwise (but not in respect of any redemption, conversion or purchase of shares of any class by the Company) the surplus assets of the Company available for distribution amongst shareholders after payment of its liabilities shall be applied to the holders of the Ordinary Shares, pro rata according to the number of such Shares held by such holders within each class of Shares.

Restrictions on payment

Art. 23. Notwithstanding any other provisions of these Articles, no payment shall be declared or made by the Company by way of dividend or other distribution, purchase, redemption, reduction or return of shares or capital or by addition to or repayment of any dividend reserve if and to the extent that such payment is prohibited or restricted by the terms of the Facility Agreement.

Where any dividend or redemption payment is not made because of the provisions of this Article 23 such dividend shall be paid or redemption payment made upon the necessary consent being obtained under the Finance Documents or the prohibition in this Article 23 ceasing to apply.

General Provision

Art. 24. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Companies Act.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2007.

Subscription and payment

All Ordinary Shares shares have been subscribed as follows:

| | |
|---|--------|
| MIM HOLDCO S.A, prenamed: eleven thousand one hundred and eighty-two A Shares | 11,182 |
| MIM PARTNERS S.A, prenamed: one thousand three hundred and eighteen B Shares | 1,318 |
| Total: twelve thousand five hundred Shares | 12,500 |

All shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,800.-.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders have herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at five (5). The meeting appoints the following persons as managers of the Company for a period of six (6) years, effective as of the date hereof:

- Mr Stuart Watson, whose professional address is at Bank of Scotland, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh, EH3 9PE, Scotland (being a A manager for internal purposes),
- Mr Robert Burrow, whose professional address is at 67, Brook Street, London W1K 4NJ, United Kingdom (being a A manager for internal purposes);
- Mr Paul Boursican, whose professional address is at 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (being a B manager for internal purposes);
- Mr Michael Chidiac, whose professional address is at 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; and
- Mr Jacques de Patoul, whose professional address is at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

2. The following person is appointed as chairman of the Board of Managers:

- Mr Jacques de Patoul, prenamed.

3. The registered office of the Company is established at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sixième jour de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. MIM HOLDCO S.A., une société anonyme, constituée à Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2345 Luxembourg, non encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés,

ici représentée par Philippe Thiebaud et Natalie Guelfi, juristes, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. MIM PARTNERS S.A., une société anonyme, constituée à Luxembourg, ayant son siège social au 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, non encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, ici représentée par Philippe Thiebaud et Natalie Guelfi, pré-nommés, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après paraphe ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Définitions

Associés Ordinaires signifie les détenteurs de parts sociales ordinaires;

Conseil Consultatif se réfère au conseil consultatif organisé par les détenteurs de Parts Sociales A,

Conseil de Gérance est défini à l'article 2;

Facility Agreement fait référence à n'importe quel facility agreement qui pourrait être conclu par la Société après sa constitution;

Gérant responsable des Investissements est défini à l'article 8;

Groupe fait référence à la Société et ses filiales et Société du Groupe signifie n'importe laquelle de ces sociétés;

Investisseurs fait référence aux titulaires de Parts Sociales A et de Parts Sociales B,

La Société fait référence à MILESTONE INCOME MIDCAP S.à r.l.,

Loi est définie à l'article 6;

Parts Sociales A signifie les parts sociales ordinaires de classe A de la Société avec valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune;

Parts Sociales B signifie les parts sociales ordinaires de classe B de la Société avec valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune;

Parts Sociales Ordinaires fait référence aux Parts Sociales A et aux Parts Sociales B.

Profits Distribuables est défini à l'article 19;

Art. 1^{er} . Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de MILESTONE INCOME MIDCAP S.à r.l. (ci-après, la Société).

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg- Ville

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en Assemblée Générale des associés (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de changement des Statuts. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil de gérance de la Société (le Conseil de Gérance).

Le Conseil de Gérance peut ouvrir des bureaux, des centres administratifs et des agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le Conseil de Gérance estime que des événements d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la bonne communication entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à ce qu'une situation normale soit rétablie.

Un tel transfert provisoire du siège social à l'étranger n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société qui demeurera une société de droit Luxembourgeois.

Le prononcé du transfert provisoire du siège social à l'étranger sera fait et porté à l'attention des tiers par l'administrateur de la Société le plus à même de le faire.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une période indéterminée.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet d'accomplir toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes entreprises sous quelque forme que ce soit, ou liées directement ou indirectement à l'acquisition d'actifs sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et actifs.

En outre, la Société peut constituer, administrer, développer et vendre des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine dans le but d'acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour accorder toute assistance, prêt avancé ou garantie, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de ses filiales. La Société peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et notamment les titres qu'elle détient dans ses filiales. La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, qu'elle estime nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut emprunter sous toutes formes et notamment par l'émission d'obligations.

Capital Social - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, réparties en 11.182 (onze mille cent quatre-vingt-deux) Parts Sociales A et 1.318 (mille trois cent dix-huit) Parts Sociales B.

Les Parts Sociales A et les Parts Sociales B appartiendront à des classes séparées mais prendront rang à l'identique.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'Assemblée Générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Le capital social souscrit pourra de plus être augmenté moyennant résolution du Conseil de Gérance dans les conditions prévues ci-après.

Le capital social autorisé est fixé à la somme de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) et devra être réparti en 500.000 (cinq cent mille) Parts Sociales avec une valeur au pair de EUR 1,- (un) chacune.

Pendant les cinq années qui suivent la signature des Statuts de la Société, les gérants sont autorisés à procéder à une ou plusieurs augmentations du capital dans les limites du capital autorisé.

Une telle augmentation du capital social souscrit pourra être décidée et réalisée selon les termes et conditions que le Conseil de Gérance aura décidé et plus particulièrement en ce qui concerne les modalités de souscription et de paiement des parts sociales, le moment auquel les parts sociales devront être souscrites et émises, le nombre de parts sociales devant être souscrites et émises, de déterminer si les parts sociales doivent être souscrites et émises avec ou sans l'émission d'une prime d'émission, et de déterminer dans quelle mesure le paiement des nouvelles parts sociales souscrites peut être faite en numéraire ou par d'autres biens.

Le Conseil de Gérance pourra déléguer à tout gérant, tout fondé de pouvoir ou à toute personne qui aura reçu une délégation, le devoir d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de Parts Sociales émises dans le cadre d'une telle augmentation du capital.

Après chaque augmentation du capital social réalisée selon les exigences de la Loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de sorte à refléter ladite augmentation du capital social. Les gérants ou toute autre personne autorisée à le faire, devront faire mention d'une telle modification en la forme authentique à cet effet.

En cas d'augmentation du capital social donnant lieu à un paiement en numéraire ou en cas d'émission par la Société de titres ouvrant droit à des parts dans la Société (telles que des obligations convertibles, bons de souscription ou autres droits similaires), les associés détenant des Parts Sociales A bénéficient d'un droit préférentiel de souscription pour les Parts Sociales A, calculé au pro rata des parts sociales qu'ils détiennent et les associés détenant des Parts Sociales B bénéficient d'un droit préférentiel de souscription pour les Parts Sociales B au pro rata des parts sociales qu'ils détiennent de sorte à ce que leur taux de participation respectif demeurent inchangé à la suite d'une telle augmentation du capital social, à moins que les associés en question ne renoncent à leurs droits préférentiels de souscription.

Art. 6. Parts sociales. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société. Il pourra être consulté par tout associé. La propriété des parts sociales est établie par une inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des associés peuvent être émis aux associés et ces certificats seront signés par le président du Conseil de Gérance et par un autre de ses membres.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un constituant d'un gage et un créancier gagiste.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée Générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La Société peut racheter ses actions dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 (la Loi) sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée (la Loi).

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution prise par l'Assemblée Générale des associés en respectant les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts sont d'application.

Gérance

Art. 7. Nomination et révocation des gérants. La Société est administrée par un Conseil de Gérance dont le nombre est défini à 5(cinq). Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Ils sont nommés pour une période maximale de 6 (six) années par l'Assemblée Générale laquelle peut à tout moment et à sa seule discrétion les révoquer.

La majorité des membres du Conseil de Gérance doit toujours être constituée de personnes ne résidant pas au Royaume-Uni. Deux gérants au moins devront toujours être des résidents du Luxembourg.

Les membres du Conseil de Gérance peuvent être réélus.

Art. 8. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Le premier président devra être nommé par une Assemblée Générale. Le président préside toutes les Assemblées Générales et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, les autres membres du Conseil de Gérance ou de l'Assemblée Générale, le cas échéant, nomment un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par une vote à la majorité des présents ou des personnes représentées à la réunion. Le président n'aura pas voix prépondérante lors d'une Assemblée Générale ou lors de toute assemblée du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président du Conseil ou par deux gérants. Les gérants feront l'objet d'une convocation individuelle à chaque réunion du Conseil de Gérance. Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance est donné à tous les gérants au moins 8 (huit) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf si il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation ou avec l'accord préalable de tous les gérants qui ont le droit de participer à la réunion.

Une réunion peut être valablement tenue sans convocation si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil de Gérance. Les réunions ont lieu au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation, à la condition toutefois que les réunions aient lieu au Luxembourg. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel envoyé à tous les membres du Conseil de Gérance. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant peut se faire représenter au Conseil de Gérance en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel un autre gérant comme son mandataire. Cependant, un gérant qui n'est pas considéré comme un résident fiscal du Royaume Uni ne pourra désigner comme mandataire un gérant résident fiscal du Royaume Uni.

Tout gérant qui n'est pas considéré comme un résident fiscal du Royaume Uni pourra être désigné comme mandataire pour représenter un ou plusieurs de ses collègues à la condition toutefois qu'au moins deux gérants soient présents lors de la réunion.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de

délibérer. Cependant, aucun gérant ne pourra participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique depuis le Royaume Uni. La participation d'un gérant à une réunion du Conseil de Gérance par l'un de ces moyens sera considérée comme une participation en personne à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et adopter des décisions si et seulement si:

- (a) tous ses membres sont présents ou sont représentés, ou
- (b) quatre (4) de ses membres sont présents ou représentés, le cinquième membre ayant notifié la Société de sa non-participation à la réunion au moins vingt-quatre heures (24) avant ladite réunion.

Les résolutions signées par tous les gérants auront la même force que si elles avaient été adoptées à une réunion convoquée en la forme si:

- (a) aucun gérant ne signe la résolution depuis le Royaume Uni, et
- (b) la majorité des gérants signant la résolution est physiquement présente au Luxembourg.

Les signatures des gérants pourront être portées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre ou télécopie ou par copies en format PDF envoyées par courriel.

Un gérant ayant un intérêt personnel opposé à celui de la Société à propos d'une question soumise à l'approbation du Conseil de Gérance sera tenu d'en informer le Conseil de Gérance et sa déclaration devra être consignée dans le procès verbal de la réunion. En outre, ledit gérant ne pourra prendre part aux délibérations du Conseil de Gérance sur ladite question. Lors de l'Assemblée Générale suivante et avant que les votes ne soient comptés, les associés devront être informés des questions à propos desquelles un gérant avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

Si le quorum ne peut être atteint en raison d'un conflit d'intérêt, les résolutions adoptées à la majorité requise par les autres membres du Conseil de Gérance présents ou représentés à la réunion et au moment du vote seront valides.

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondateur de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité. Tout administrateur ou fondateur de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondateur de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Toutes les décisions liées à la conclusion de prêts par la Société ou ses filiales ou toutes les décisions liées à l'octroi de tout type d'assistance, de prêts, d'avances, de garanties, ou de toutes autres sûretés par la Société ou ses filiales autres que ceux prévus par le Facility Agreement devront être approuvées par une décision adoptée par la majorité des membres du Conseil de Gérance, étant entendu qu'une telle majorité devra être composée d'un gérant nommé par les détenteurs de Parts Sociales A et d'un gérant nommé par les détenteurs de Parts Sociales B.

Toutes les décisions concernant l'acquisition ou la disposition d'investissements dont la valeur excède la somme la plus basse de EUR 15.000.000,- (quinze millions d'euros) et cinq (5) pour cent de la valeur brute des actifs de la Société et qui n'a pas été recommandée par le gérant ou conseiller responsable des investissements (le Gérant responsable des Investissements) nommé par la Société et le Conseil Consultatif doivent être approuvées à l'unanimité par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance devra donner des instructions au Gérant responsable des Investissements quant à la manière avec laquelle ce dernier devra exécuter ses fonctions, à la condition toutefois que toutes instructions fondamentales ou modifications à ces instructions (y compris et sans limitation toute procédure de gestion dictées par le conseil de gérance) soient approuvées de manière unanime par tous les gérants.

Art. 9. Procès-verbaux de réunions du conseil de gérance. Les résolutions du Conseil de Gérance sont inscrites dans des procès-verbaux qui doivent être inclus dans un registre spécial. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par le président ou deux autres gérants. Toute procuration y restera annexée.

Des copies et extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le président ou deux membres du Conseil de Gérance.

Aucune des actions prévues par cet article 9 ne pourra être réalisée au Royaume Uni et aucun procès-verbal ne pourra être préparé au Royaume Uni.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le Conseil de Gérance peut en outre nommer des mandataires pour des transactions spécifiques. Ces mandataires pourront être révoqués à tout moment.

Le Conseil de Gérance peut nommer ou plusieurs un délégué à la gestion journalière, associé ou non, membre du Conseil de Gérance ou non, qui a (ont) les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière. La Société est engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux gérants en toutes matières.

La Société est engagée en plus par l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil de Gérance et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art.12. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou, à sa requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable pour faute lourde ou dol.

En cas de transaction, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par la transaction et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseil juridique que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 13. Commissaire(s) aux comptes - Réviseurs d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de vingt cinq (25) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par l'article 69(2) de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et la comptabilité et les comptes annuels des sociétés n'est pas applicable.

Si les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants, le ou les réviseurs d'entreprises sont nommés par l'Assemblée Générale conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises (la Loi de 2002). L'Assemblée Générale déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assument leurs fonctions.

Assemblées Générales des Associés

Art. 14. Pouvoirs des Assemblées Générale des Associés. L'Assemblée Générale dûment constituée représente la totalité des Associés Ordinaires. Elle dispose des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi et les présents Statuts.

Nonobstant l'article 10, la première Assemblée Générale ayant lieu immédiatement après la constitution de la Société peut nommer un ou plusieurs mandataires pour représenter la Société dans toutes les étapes directement ou indirectement liées à la constitution d'une ou plusieurs filiales directes ou indirectes.

Art. 15. Assemblée Générale annuelle - Autres assemblées. L'assemblée générale annuelle des Associés Ordinaires (l'Assemblée Générale Annuelle) se tient au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations.

L'Assemblée Générale Annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil de Gérance constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent. Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir au lieu et heure indiqués dans les avis de convocation.

Art. 16. Droits de vote des associés. Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil de Gérance ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent, par deux gérants conjointement

Une Assemblée Générale doit être obligatoirement tenue lorsqu'un groupe d'Associés Ordinaires représentant au moins un dixième du capital social le demande. Dans ce cas, lesdits Associés Ordinaires sont tenus d'indiquer quel sera l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Les Associés Ordinaires se réunissent sur avis de convocation envoyée au moins huit (8) jours à l'avance par lettre recommandée. Les avis de convocation doivent préciser l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. On pourra passer outre cette convocation si tous les Associés Ordinaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et si ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour.

Chaque Associé Ordinaire peut prendre part à toute Assemblées Générales de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télégramme, téléfax ou télex une autre personne comme mandataire, Associé ou non. Le Conseil de Gérance peut fixer toutes autres conditions quant à la participation aux Assemblées Générales. Chaque Part Sociale Ordinaire ouvre droit à 1 (un) vote seulement. A moins que la Loi ne l'exige autrement, les résolutions des Assemblées Générales dûment convoquées sont soumises à un vote sans exigence de quorum.

Chaque associé dispose de droits de vote qui sont fonction du nombre de parts sociales qu'il détient. Des décisions collectives peuvent être valablement adoptées à la condition toutefois qu'elles soient adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Sous réserves des dispositions de la Loi, les résolutions tendant à amender les Statuts ou tendant à la dissolution ou à la liquidation de la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Les résolutions pourront, au lieu d'être prises lors des Assemblées Générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit. Les résolutions adoptées par écrit auront la même force que les résolutions adoptées lors des Assemblées Générales.

Dans le cas où les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, les copies ou extraits pouvant être utilisés devant en justice ou ailleurs devront être signés par le président du Conseil de Gérance ou par deux autres gérants.

Comptes Annuels - Affectation des bénéfices.

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi. Le Conseil de Gérance soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du/des commissaires aux comptes/réviseurs d'entreprises externes, qui rédigent sur cette base leur rapport.

Art. 19. Distribution des bénéfices. Le solde créditeur, après déduction des frais généraux, charges sociales, provisions pour dépréciations et provisions pour charges actuelles et futures tels que définis par le Conseil d'Administration constitue le bénéfice net de la Société. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société. Les profits nets (les Profits Distribuables) constatés dans les comptes seront à la disposition de l'Assemblée Générale.

Les dividendes sont distribués dans les conditions fixées par le Conseil de Gérance mais en accord avec les décisions de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale peut décider de payer des dividendes intérimaires si et seulement si les comptes intérimaires établissent la disponibilité de profits distribuables ou de réserves à cet effet.

L'Assemblée Générale peut décider d'affecter les profits et les réserves disponibles au remboursement du capital sans procéder à une réduction du capital social.

Dans la mesure du possible, la Société se porte-fort que chacune de ses filiales ayant réalisé des Profits Distribuables décidera de lui payer (à elle ou selon le cas à la Société du Groupe) des dividendes nécessaires afin que la Société puisse procéder au paiement prompt des dividendes dans les conditions prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation - Distribution du capital

Art. 20. Dissolution. La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale déterminera la méthode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs dont elle déterminera les pouvoirs.

Art. 22. Distribution du capital. En cas de repaiement du capital dans l'hypothèse d'une liquidation ou d'une réduction de capital ou de toute autre manière (mais à l'exclusion de tout rachat ou de conversion d'actions de n'importe quelle classe par la Société) les actifs de la Société qui sont disponibles pour être distribués aux associés après paiement de ses dettes doivent être distribués aux titulaires de Parts Sociales Ordinaires, au pro rata en fonction du nombre de parts sociales détenues par ces titulaires pour chaque classe de parts sociales.

Restrictions des paiements

Art. 23. Nonobstant les autres dispositions des Statuts, aucun paiement ne pourra être décidé ni fait par la Société par voie de dividende ou autre distribution, achat ou rachat d'actions, réduction de capital ou paiement d'un dividende provenant des réserves dans la mesure où un tel paiement est interdit ou restreint par les stipulations du Facility Agreement.

Lorsqu'un dividende ou le prix de rachat n'est pas payé en raison des dispositions du présent article 23, un tel dividende devra être payé ou le prix d'un tel rachat devra être payé lorsque les autorisations requises selon les stipulations des Finance Documents seront obtenues ou lorsque les interdictions de cet article 23 cesseront de trouver application.

Général Provision

Art. 24. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

Souscription et Libération

Les Parts Sociales Ordinaires ont été souscrites de la manière suivante:

| | |
|---|--------|
| MIM HOLDCO S.A, susmentionnée: onze mille cent quatre-vingt-deux Parts Sociales A | 11.182 |
| MIM PARTNERS S.A, susmentionnée: mille trois cent dix-huit Parts Sociales B | 1.318 |
| Total: douze mille cinq cents Parts Sociales Ordinaires | 12.500 |

Toutes les Parts Sociales Ordinaires ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Evaluation ses frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.800,-.

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du Conseil de Gérance sont au nombre de 5(cinq). Les associés nomment les personnes suivantes en tant que gérantes de la Société avec effet immédiat:

- M. Stuart Watson, avec adresse professionnelle à Bank of Scotland, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh, EH3 9PE, Scotland (étant un Gérant A pour des raisons internes);

- M. Robert Burrow, avec adresse professionnelle à 67, Brook Street, London W1K 4NJ, United Kingdom (étant un Gérant A pour des raisons internes);

- M. Paul Boursican, avec adresse professionnelle au 11A, boulevard Prince Henri, L1724 Luxembourg (étant un Gérant B pour des raisons internes);

- M. Michael Chidiac, avec adresse professionnelle au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et

- M. Jacques de Patoul, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

2. M. Jacques de Patoul, susmentionné est nommé président du Conseil de Gérance.

3. Le siège social de la société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Thiebaud, N. Guelfi, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007. Relation: LAC/2007/39321. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008005143/242/678.

(070177178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Immobilière Pasadena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 46.913.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 3 décembre 2007

L'assemblée prend connaissance de la démission de Messieurs Guy Glesener, Jacques Tordoor et Etienne Gillet de leur poste d'Administrateur de la société et de AUDITEX S.A.R.L. de son poste de Commissaire de la société.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Marc Boland, expert-comptable, né le 1^{er} août 1963 à Ougrée (Belgique) demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg

- Monsieur Kris Goorts, employé privé, né le 17 mars 1972 à Leuven, (Belgique), demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg

- Monsieur Pascoal Da Silva, employé privé, né le 2 juillet 1979 à Montreuil (France) demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg

et comme nouveau commissaire:

- Monsieur Karl Louarn, expert-comptable, né le 7 avril 1971 à Firminy (France) demeurant au 6, rue Pierre Weydert, L-5861 Fentange

jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2011.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Pour copie conforme
M. Boland / P. Da Silva
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008005006/3842/27.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL04899. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Fordella Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.939.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prise par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 24 septembre 2007 que:

- M. Laurent Muller, administrateur de la société, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Il résulte des résolutions prise par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 octobre 2007 que:

- Les démissions de M. Marc Muller et de Mme Pascale Loewen de leurs fonctions d'administrateurs ont été acceptées.

- M. Tom Faber, économiste, né le 5 novembre 1979 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et M. Frédéric Muller, expert-comptable, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ont été nommés aux fonctions d'administrateurs en remplacement de M. Marc Muller et Mme Pascale Loewen administrateurs démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008005095/717/27.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05282. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Landmark Property Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 107.752.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 11 octobre 2007 que:

- DELOITTE S.A., R.C.S. Luxembourg B 67.895, ayant son siège social 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été réélue en tant que Commissaire aux Comptes de la société à compter du 13 décembre 2006, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

A compter du présent extrait, il convient de noter que l'adresse de l'Administrateur a été modifiée comme suit:

Administrateur:

Monsieur Henry Gwyn Jones, demeurant en République d'Irlande, Ballynatray Yoghal, IRL-Cork.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008005069/802/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06144. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Sena Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 40.523.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale exceptionnelle et par le conseil d'administration en date du 20 décembre 2007

1. Le siège social de la société a été transféré de L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. Les sociétés FINDI S.à r.l., LOUV S.à r.l. et MADAS S.à r.l. ont démissionné de leur mandat d'administrateur et le cas échéant de président du conseil d'administration.

3. Mademoiselle Saliha Boulhais a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

4. Monsieur Hans De Graaf, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

5. Mademoiselle Nancy Bleumer, administrateur de sociétés, née à Doetinchem (Pays-Bas), le 30 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

6. Madame Monique Juncker, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

7. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

8. Monsieur Hans De Graaf, pré-nommé, a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SENA INVEST S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008005021/29/34.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06329. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Iride S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 79.635.

DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 décembre 2007 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour IRIDE S.A. (en liquidation)

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008005019/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06619. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Truking S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4326 Esch-sur-Alzette, 2, place Stalingrad.

R.C.S. Luxembourg B 134.589.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Paulo Alexandre Sebastiao Delgado, chauffeur camion, demeurant à L-4326 Esch-sur-Alzette, 2, Place Stalingrad.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de transports nationaux de marchandises par route, avec l'achat, la vente des articles de la branche.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux dites activités ou à des activités similaires susceptibles de favoriser ou de faciliter l'exécution ou le développement de son objet social.

En outre la société peut se porter caution personnelle, réelle, solidaire et indivisible vis-à-vis de tierces personnes.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de TRUKING S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-deux mille euros (EUR 22.000,-) divisé en cent parts sociales (100) de deux cent vingt euros (EUR 220,-) chacune.

Art. 7. L'associé reconnaît que le capital de vingt-deux mille euros (EUR 22.000,-) a été intégralement libéré par un apport en nature d'un camion de marque Renault Masters, immatriculé HZ4240, ainsi que le constate la copie de la facture du 15 novembre 2007, laquelle copie après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée, laquelle somme est estimée par l'associé sous son unique responsabilité, de sorte que le montant de vingt-deux mille euros (EUR 22.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2008.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée:
 - Mademoiselle Patricia Anita Suardi, coiffeuse, demeurant à L-4997 Schouweiler, 57, rue de Dahlem.
- 2.- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Paulo Alexandre Sebastiao Delgado, prédit.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.
- 4.- Le siège social est établi à L-4326 Esch-sur-Alzette, 2, Place Stalingrad.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Delgado, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2007, Relation: EAC/ 2007/16334. — Reçu 220 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2008005187/203/89.

(070177266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Padd DLTDG S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 81.461.

Extrait de la décision des gérants en date du 26 novembre 2007

En conformité avec l'article 5 des statuts, les Gérants décident de transférer le siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg de son adresse actuelle: 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg à sa nouvelle adresse: 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
PADD DLTDG S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008005018/780/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06614. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Kalbax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 81.450.

—
Extrait de la décision des gérants en date du 26 novembre 2007

En conformité avec l'article 5 des statuts, les Gérants décident de transférer le siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg de son adresse actuelle: 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg à sa nouvelle adresse: 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
KALBAX S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008005017/780/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06613. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Eontech Ventures S.A. & Alpha S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 86.050.

—
Extrait de la décision du gérant en date du 26 novembre 2007

En conformité avec l'article 5 des statuts, le Gérant décide de transférer le siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg de son adresse actuelle: 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg à sa nouvelle adresse: 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
EONTECH VENTURES S.A. & ALPHA S.C.A.
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2008005016/780/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06615. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Ganylux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 14, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 122.183.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008005004/801033/12.

Enregistré à Diekirch, le 28 décembre 2007, réf. DSO-CL00470. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070176554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Tedego S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7473 Schoenfels, 4A, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 115.878.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008005003/801033/12.

Enregistré à Diekirch, le 28 décembre 2007, réf. DSO-CL00471. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070176552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

**EP Group S.A., Société Anonyme,
(anc. Expertise Patrimoniale S.A.).**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 50.378.

L'an deux mille sept, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EXPERTISE PATRIMONIALE S.A., ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 15 février 1995, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 272 du 17 juin 1995. Les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 18 janvier 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 816 du 27 septembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Karine Arroyo, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Michaël Pirson, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination sociale en EP GROUP S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Modification de l'objet social et modification afférente de l'article 2 des statuts.

Le nouvel objet social sera le suivant:

La société a pour objet principal le conseil économique et plus spécialement toutes prestations de service en relation avec le patrimoine privé ou commercial, l'analyse patrimoniale globale, la révision des critères patrimoniaux, ainsi que toute assistance sur le plan administratif, à l'exclusion de travaux de comptabilité et d'activités régies par la loi relative au secteur financier.

La société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La société a aussi pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachés directement ou indirectement.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissance de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

3. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 400.000,- (quatre cent mille euros), pour porter le montant actuel de EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) à EUR 525.000,- (cinq cent vingt-cinq mille euros) par l'émission de 16.000 (seize mille) actions nouvelles sans valeur nominale chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

4. Souscription de l'intégralité des actions nouvelles par M. Roger Greden.

5. Renonciation par les autres actionnaires de leur droit de souscription préférentiel.

6. Echange des 5000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- en 5.000 actions sans valeur nominale.

7. Modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la société.

8. Modification de l'article 6 comme suit:

Les actions de la société sont exclusivement nominatives.

Toutes les actions émises sont inscrites sur un registre d'actionnaires, tenu et conservé, par les administrateurs, au siège de la société. Ce registre contient le nom de chaque propriétaire d'actions, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. La société décide si un certificat constatant cette inscription est délivré à l'actionnaire ou si celui-ci reçoit une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

9. Suppression de l'article 7.

10. Rajout à l'article 10 alinéa 3 de la phrase suivante: «La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.»

11. L'article 14 sera modifié comme suit:

Le conseil d'administration, n'ayant pas vocation à assurer la gestion journalière de la société, pourra instituer un comité de direction composé de cadres dirigeants de la société, actionnaires ou non, administrateurs ou non, et fixer le nombre de ses membres.

Le conseil d'administration déterminera par résolution préalable les pouvoirs attribués au comité de direction qui aura autorité pour agir au nom du conseil d'administration. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité de direction établira sa propre procédure pour la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration validera à l'unanimité les rémunérations des différents membres du comité de direction.

12. L'article 18 sera modifié comme suit:

L'assemblée générale annuelle pourra, par décision prise dans les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi, allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

13. L'article 20 sera modifié comme suit:

«Chaque action donne droit à une voix.

Si une action est grevée d'un usufruit, l'usufruitier, sous réserve du droit de participation à l'assemblée du nu-proprétaire, ci-après défini, exerce seul le droit de vote attaché aux titres dont la propriété est démembreée, à l'exception des décisions concernant, les modifications statutaires, la fusion, la dissolution et la liquidation de la Société, lesquelles sont du ressort du nu-proprétaire.

Le nu-proprétaire doit, en toute hypothèse, être régulièrement convoqué aux assemblées générales dans lesquelles l'usufruitier exerce seul le droit de vote. En sa qualité d'actionnaire, le nu-proprétaire bénéficie du droit à l'information et du droit à la communication des documents sociaux. Il émet un avis consultatif sur les résolutions soumises au vote de l'usufruitier et peut obtenir que soient consignées dans le procès-verbal de la délibération de l'assemblée ses observations éventuelles; la même faculté lui est offerte en cas de consultation écrite.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions.»

14. L'article 21 sera modifié comme suit:

L'assemblée générale annuelle se tiendra le 3^{ème} mercredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales ordinaires se tiendront au siège social ou dans tout autre endroit de la commune du siège social.

Les assemblées extraordinaires au lieu désigné par le conseil d'administration.

15. L'article 23 sera modifié comme suit:

L'assemblée générale peut, dans les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi, modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

Les décisions d'achat ou de vente, totale ou partielle, de toute filiale et la création de toute succursale sont de l'unique compétence de l'assemblée générale votant à la majorité absolue des droits de vote.

16. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en EP GROUP S.A. de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société existe sous la dénomination EP GROUP S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes prestations de service en relation avec le patrimoine privé ou commercial, l'analyse patrimoniale globale, la révision des critères patrimoniaux, ainsi que toute assistance sur le plan administratif, à l'exclusion de travaux de comptabilité et d'activités régies par la loi relative au secteur financier.

La société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La société a aussi pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachés directement ou indirectement.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'échanger les cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) en cinq mille (5.000) actions sans valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 400.000,- (quatre cent mille euros), pour porter le montant actuel de EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) à EUR 525.000,- (cinq cent vingt-cinq mille euros) par l'émission de 16.000 (seize mille) actions nouvelles sans valeur nominale chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Les actionnaires minoritaires renonçant à leur droit préférentiel de souscription, est alors intervenu aux présentes: Monsieur Roger Greden, directeur de société, élisant domicile à L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange, Déclare souscrire les seize mille (16.000) actions nouvelles et les libérer comme suit:

- partiellement par versement en espèces à concurrence d'un montant de EUR 225.000,- (deux cent vingt-cinq mille euros).

Ledit montant se trouve à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

- partiellement par incorporation de réserves à hauteur d'un montant de EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros). La preuve de l'existence des réserves a été rapportée au notaire instrumentant sur base d'un bilan arrêté au 31 août 2007, qui restera annexé aux présentes.

- partiellement par la conversion en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'actionnaire à l'encontre de la société, d'un montant de EUR 100.000,- (cent mille euros).

L'existence de ladite créance a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, ayant son siège social à Mamer, le 19 novembre 2007, qui conclut comme suit:

«En conclusion des investigations auxquelles nous avons procédé et de l'examen des documents qui nous ont été soumis, nous certifions par la présente:

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.

2. Le mode d'évaluation adopté est raisonnable.

3. La valeur de l'apport qui correspond au moins à la valeur de l'augmentation de capital de EUR 100.000,- avec la création de 4.000 nouvelles actions sans valeur nominale.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier 5 des statuts de la société comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 525.000,- (cinq cent vingt-cinq mille euros) représenté par 21.000 (vingt et un mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société sont exclusivement nominatives.

Toutes les actions émises sont inscrites sur un registre d'actionnaires, tenu et conservé, par les administrateurs, au siège de la société. Ce registre contient le nom de chaque propriétaire d'actions, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. La société décide si un certificat constatant cette inscription est délivré à l'actionnaire ou si celui-ci reçoit une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 7 des statuts.

Septième résolution

L'assemblée décide de rajouter à l'article 10 alinéa 3 des statuts la phrase suivante:

«La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts comme suit:

«Le conseil d'administration, n'ayant pas vocation à assurer la gestion journalière de la société, pourra instituer un comité de direction composé de cadres dirigeants de la société, actionnaires ou non, administrateurs ou non, et fixer le nombre de ses membres.

Le conseil d'administration déterminera par résolution préalable les pouvoirs attribués au comité de direction qui aura autorité pour agir au nom du conseil d'administration. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité de direction établira sa propre procédure pour la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration validera à l'unanimité les rémunérations des différents membres du comité de direction.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 18 des statuts comme suit:

«L'assemblée générale annuelle pourra, par décision prise dans les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi, allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.»

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 20 des statuts comme suit:

«Chaque action donne droit à une voix.

Si une action est grevée d'un usufruit, l'usufruitier, sous réserve du droit de participation à l'assemblée du nu-proprétaire, ci-après défini, exerce seul le droit de vote attaché aux titres dont la propriété est démembrée, à l'exception

des décisions concernant, les modifications statutaires, la fusion, la dissolution et la liquidation de la Société, lesquelles sont du ressort du nu-proprétaire.

Le nu-proprétaire doit, en toute hypothèse, être régulièrement convoqué aux assemblées générales dans lesquelles l'usufruitier exerce seul le droit de vote. En sa qualité d'actionnaire, le nu-proprétaire bénéficie du droit à l'information et du droit à la communication des documents sociaux. Il émet un avis consultatif sur les résolutions soumises au vote de l'usufruitier et peut obtenir que soient consignées dans le procès-verbal de la délibération de l'assemblée ses observations éventuelles; la même faculté lui est offerte en cas de consultation écrite.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-proprété des actions.»

Onzième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts comme suit:

«L'assemblée générale annuelle se tiendra le 3^{ème} mercredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales ordinaires se tiendront au siège social ou dans tout autre endroit de la commune du siège social.

Les assemblées extraordinaires au lieu désigné par le conseil d'administration.»

Douzième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 23 des statuts comme suit:

«L'assemblée générale peut, dans les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi, modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

Les décisions d'achat ou de vente, totale ou partielle, de toute filiale et la création de toute succursale sont de l'unique compétence de l'assemblée générale votant à la majorité absolue des droits de vote.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ EUR 5.300,- (cinq mille trois cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: K. Arroyo, A. Braquet, M. Pirson, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007. Relation: LAC/2007/39333. — Reçu 3.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008005144/242/240.

(070177257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

4ème Dimension S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 121.051.

Extrait aux fins de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 2007

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société, du 134, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer les administrateurs suivants:

- Karine Ferrara
- Nora Brahimi

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2010:

- Emmanuel Bourdonneau, né le 18 août 1970 à Blois (F) demeurant 47, rue des Tuileries, F-67460 Souffelweyersheim
- Robin Girard, né le 13 juillet 1968 à Laxou (F), 3, rue Mozart, F-54600 Villers Les Nancy

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer l'actuel commissaire aux comptes, Monsieur Pascal Bonnet.

Ce dernier sera remplacé par la société CHESTER & JONES, RCS Luxembourg B 120.602, domicilié au 62, route de Luxembourg, L-4760 Pétange. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2010.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2008005012/2374/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL07027. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

ASF Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 92.430.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue au siège social en date du 13 août 2007*

- Les démissions de Monsieur Romain Kettel, administrateur et administrateur-délégué, de Monsieur André Pippig, administrateur, de Madame Isabelle Konsbruck, administrateur et de la société et de la société AUDITSERV S.à R.L, commissaire aux comptes, ont été acceptées.

- Sont nommés en tant que nouveaux administrateurs M. Philippe Michel, demeurant au 16, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, ainsi que que Melle Florence Michel, demeurant au 5, chemin des Travaux, Résidence le Castel Azur Bat 3 , F-06800 Cagnes S/Mer et Melle Sarah Michel, demeurant au rue de la Fou, Résidence le Chaville, entrée C, F-06800 Cagnes S/Mer et comme nouveau commissaire au compte M. Denis Bour, demeurant professionnellement au 2, rue Wilson, L-2732 Luxembourg. Les nouveaux administrateurs et commissaire aux comptes sont nommés pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'année 2012.

- Le siège de la société a été transféré du 54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg au 2, rue Wilson, L-2732 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASF PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008005011/7712/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06641. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Diana Properties S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 110.077.

*Extrait aux fins de publication de l'Assemblée générale ordinaire de l'associé unique
tenue en date du 14 novembre 2007*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Transfert du siège social

Le siège social de la société est transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en l'Etude DANDOIS & MEYNIAL sise au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. Démission des gérants

L'associé prend acte de la démission de Monsieur Serge Marion, Madame Nathalie Mager et Monsieur Pier Luigi Tomassi à compter de ce jour.

3. Nomination de trois nouveaux gérants

L'associé unique nomme comme gérants à compter de ce jour:

- Maître Michaël Dandois, avocat à la cour, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Maître Antoine Meynial, avocat à la cour, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Monsieur Stéphane Warnier, employé privé, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2008005013/2374/29.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06277. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Cielo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 100.690.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004611/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06726. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

EPI Walk Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.755.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 104.694.

*Extrait des résolutions circulaires prises par les associés de la Société
en date du 14 novembre 2007*

Par résolutions circulaires prises en date du 14 novembre 2007, les associés de la Société ont décidé d'accepter la démission de Monsieur Ronald Seacombe de son mandat de gérant de la Société avec effet au 16 juillet 2007.

En conséquence, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Bruno Bagnouls, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Yves Barthels, demeurant au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008004963/6902/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06639. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Micavest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 27.093.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004612/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06719. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070176402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

M.C.F. Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 75.848.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004613/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06714. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070176403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Chinto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 78.846.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004617/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06702. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070176405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

SR Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 64.122.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hespérange, en date du 3 avril 1998, acte publié au Mémorial C n^o 503 du 8 juillet 1998.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SR FINANCE S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008004621/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL05996. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070176407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Micavest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 27.093.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004619/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06692. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

M & S Mode Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 19.380.

Constituée par-devant M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mai 1982, acte publié au Mémorial C n^o 182 du 29 juillet 1982, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 décembre 1982, acte publié au Mémorial C n^o 39 du 11 février 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 octobre 1983, acte publié au Mémorial C n^o 342 du 24 novembre 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 24 février 1993, acte publié au Mémorial C n^o 261 du 2 juin 1993, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 juillet 1995, acte publié au Mémorial C n^o 542 du 24 octobre 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 décembre 1995, acte publié au Mémorial C n^o 143 du 22 mars 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n^o 273 du 3 juin 1997, modifiée par acte sous seing privé en date du 10 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n^o 605 du 18 avril 2002.

Le bilan au 31 janvier 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Pour M & S MODE LUXEMBOURG S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008004623/1261/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06007. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

I.T. Venture Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 72.430.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, du 27 juin 2005
- que la nomination de Monsieur Rolf Åkerlind domicilié au 18 Saltsjöpromenaden SE-133 35 Saltsjöbaden, Sweden, au poste d'Administrateur, avec effet au 27 juin 2005, est acceptée. Il poursuit le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour extrait conforme

H. Dueholm

Référence de publication: 2008004959/5029/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08264. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

CL Immobilien GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7680 Waldbillig, 6, rue de Christnach.

R.C.S. Luxembourg B 99.252.

Die verkürzte Bilanz zum 31. Dezember 2006 wurde hinterlegt im Handelsregister.

Zum Vermerk zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008004730/785/12.

Enregistré à Diekirch, le 27 décembre 2007, réf. DSO-CL00460. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070176834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

T.P.E. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 105.206.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008004732/800862/12.

Enregistré à Diekirch, le 28 décembre 2007, réf. DSO-CL00472. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070176584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

3V-Translations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue de Staedtgen.

R.C.S. Luxembourg B 121.582.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES LUXEMBOURGEOISES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008004736/1681/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04602. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Sawmill Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.208.

Constituée par-devant M^e Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 mars 2006, acte

publié au Mémorial C n° 1123 du 9 juin 2006, modification des statuts par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 2006, acte publié au Mémorial C n° 2454 du 30 décembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SAWMILL INVESTMENTS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008004762/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05901. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

ABC du Transport Express/Messagerie SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.332.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES LUXEMBOURGEOISES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008004738/1681/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04556. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

CCL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 15, rue du Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 88.910.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES LUXEMBOURGEOISES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008004741/1681/13.

Enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2007, réf. DSO-CL00286. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070176607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Châssis PVC Carlos de Jaeger s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 100.514.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES LUXEMBOURGEOISES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008004744/1681/13.

Enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2007, réf. DSO-CL00288. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070176613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

IBT Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 43.931.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour la société

M. Norell

Référence de publication: 2008004815/1559/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06604. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

African Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008004759/553/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03512. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Belma S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 12.274.

Constituée par-devant M^e Jean Poos, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 août 1974, acte publié au Mémorial C n° 221 du 31 décembre 1974 et modifiée par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 août 2004, acte publié au Mémorial C n° 1105 du 2 novembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BELMA S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008004783/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05876. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Kalper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 108.057.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

La société REMMIE HOLDINGS INC., ayant son siège social à Marcy Building, 2nd Floor, Purcell Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, BVIBC numéro 382157,

ici représentée par Monsieur Luc Verelst, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 1^{er} mai 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée en copie au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme KALPER S.A.avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.057 (NIN 2005 2209 871), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 mai 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 969 du 30 septembre 2005.

II.- Que le capital de la société s'élève actuellement à trente-deux mille Euros (€ 32.000,-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune.

III.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue propriétaire de toutes les actions de la société KALPER S.A., et qu'elle a pris la décision de dissoudre la société.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se trouve investie de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

V.- Que la société ne possède pas d'immeubles.

VI.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à son ancien siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

VIII - Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé la comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire de constater que la société anonyme KALPER S.A. est dissoute par la décision de la comparante, et que la comparante, représentée comme dit ci-avant, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les actions de la société, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société, dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, le comparant, agissant comme dit ci-avant, a produit au notaire soussigné les trois mille deux cents (3.200) actions qui à l'instant et en présence du notaire instrumentant ont été annulées.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: L. Verelst, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 19 décembre 2007. Relation: ECH/2007/1647. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 décembre 2007

H. Beck.

Référence de publication: 2008004784/201/50.

(070176762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

TARC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.556.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Michel

Manager

Référence de publication: 2008004808/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL02211. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

A & M Industries S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 412.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.617.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008004939/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03505. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Cart Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.601.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Michel
Manager

Référence de publication: 2008004809/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL02208. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Kabler S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 109.344.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Michel
Manager

Référence de publication: 2008004810/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05177. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Clybouw et associés, Audit de banques et d'entreprises S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.234.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
A. Clybouw
Gérant-Associé

Référence de publication: 2008004812/1559/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06610. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Clybouw et associés, Audit de banques et d'entreprises S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.234.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
A. Clybouw
Gérant-Associé

Référence de publication: 2008004814/1559/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06607. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

L'Atelier Anne-Marie Frère, Société Anonyme.

Siège social: L-5316 Contern, 40, rue des Près.

R.C.S. Luxembourg B 37.097.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008004818/1559/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06599. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

EURASOL, Bureau d'Etudes Européen de Sols de Fondation, Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Dr Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 6.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, tels qu'approuvés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

EURASOL, BUREAU D'ETUDES EUROPEEN DE SOLS DE FONDATION S.A.

Signature

Référence de publication: 2008004824/1160/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05841. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Linksfeld Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 106.638.

Il résulte du transfert des parts sociales, en date du 4 décembre 2006, que:

Oliver Ristau, domicilié à Käthe-Kollwitz-Str. 7 SE-38442 Wolfsburg en Allemagne a transféré:

- 3 parts sociales à Magnus Elfgrén, domicilié à Hjortsbergvägen 58, 12938 Hägersten, Suède.

- 3 parts sociales à Lars Fordner, domicilié à Stavårdsgatan 89, 16757 Bromma, Suède.

- 3 parts sociales à Lars Steenberg, domicilié à Babordsvagen 11, 113246 Saltsjo-Boo, Suède.

- 4 parts sociales à Bombicilla Aktiebolong, domicilié à Bragev. 4, 01 Stockholms län, 80, 11424 Stockholm Kommun, Suède.

Lars Steenberg, domicilié à Babordsvagen 11, 13246 Saltsjo-Boo, Suède a transféré:

- 4 parts sociales à Bombicilla Aktiebolong, domicilié à Bragev. 4, 01 Stockholms län, 80, 11424 Stockholm Kommun, Suède.

Lars Fordner, domicilié à Stavårdsgatan 89, 16757 Bromma, Suède a transféré:

- 5 parts sociales à Bombicilla Aktiebolong, domicilié à Bragev. 4, 01 Stockholms län, 80, 11424 Stockholm Kommun, Suède.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Pour extrait conforme

H. Dueholm

Référence de publication: 2008004961/5029/26.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08266. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Rétromobile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5460 Trintange, 23, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 33.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, tels qu'approuvés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Trintange, le 12 décembre 2007.

RETROMOBILE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008004825/1894/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05840. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Restaurant Chinois La Vallée du Panda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, tels qu'approuvés par décision collective des associés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rumelange, le 12 décembre 2007.

RESTAURANT CHINOIS LA VALLEE DU PANDA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008004826/1430/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05842. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Longspeed S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5426 Greiveldange, 2, A Benzelt.

R.C.S. Luxembourg B 121.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, tels qu'approuvés par décision de l'associé unique ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

LongSpeed S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008004827/1430/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05837. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

ImmoFlash S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, tels qu'approuvés par décision collective des associés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

ImmoFlash S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008004828/1430/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05829. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Téléphone Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 29, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 44.152.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 28 décembre 2007.

Pour TELEPHONE SERVICES s.à r.l.

WORLD HOPPER s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008004833/1588/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08833. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Socoda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 35.139.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 28 décembre 2007.

Pour SOCODA s.à r.l.

WORLD HOPPER s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008004837/1588/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08180. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Strapar Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2433 Luxembourg, 2, rue Nicolas Rollinger.

R.C.S. Luxembourg B 25.189.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004860/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06617. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Strategies S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4330 Esch-sur-Alzette, 6, avenue des Terres Rouges.

R.C.S. Luxembourg B 83.951.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 28 décembre 2007.

Pour STRATEGIES s.à r.l.

WORLD HOPPER s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008004838/1588/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03270. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Johanns & Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof-Capellen,

R.C.S. Luxembourg B 47.392.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 28 décembre 2007.

Pour JOHANNES & CIE s.à r.l.

WORLD HOPPER s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008004841/1588/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03262. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Spido Oil s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 67.206.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 28 décembre 2007.

Pour SPIDO OIL s.à r.l.

WORLD HOPPER s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008004843/1588/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03255. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Tabacs-Pressé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.059.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 28 décembre 2007.

Pour TABACS-PRESSE S.A.

WORLD HOPPER s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008004844/1588/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03272. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Dicom S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 120, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 44.539.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 28 décembre 2007.

Pour DICOM s.à r.l.

WORLD HOPPER s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008004847/1588/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03265. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

CM-Immobilière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3931 Mondercange, 19, op Feileschter.

R.C.S. Luxembourg B 69.463.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 28 décembre 2007.

Pour CM-IMMOBILERE s.à r.l.

WORLD HOPPER s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008004849/1588/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03242. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Autoexpress S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3931 Mondercange, 19, op Feileschter.

R.C.S. Luxembourg B 27.168.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 28 décembre 2007.

Pour AUTOEXPRESS s.à r.l.

WORLD HOPPER s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008004856/1588/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08837. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Eton Immobilière s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3931 Mondercange, 19, op Feileschter.

R.C.S. Luxembourg B 45.093.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 28 décembre 2007.
Pour *ETON IMMOBILIERE s.à r.l.*
WORLD HOPPER s.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2008004857/1588/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08838. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Hauffels Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 29, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 70.499.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 28 décembre 2007.
Pour *HAUFFELS AUDIT s.à r.l.*
WORLD HOPPER s.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2008004859/1588/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08835. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

LP Three Darmstadt Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 113.567.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008004940/1337/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03509. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Den Daachatelier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9807 Hosingen, 23, Kraeizgaass.

R.C.S. Luxembourg B 97.148.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008004952/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 18 décembre 2007, réf. DSO-CL00261. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070176950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Boulangerie VAL FLEURI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 2, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 46.086.

—
La société EUROPEAN AUDIT SàRL a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008004962/607/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04719. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Solutex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 30.453.

—
Le siège social de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, commissaire aux comptes, a été transféré au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Monsieur Claude Schmitz, administrateur, est désormais également la suivante: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004985/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05061. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Nature's International GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 86.652.

—
L'adresse de l'associé inscrit au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 86.651 est désormais la suivante: TORPET GmbH, Société à responsabilité limitée, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004987/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK05085. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Bormioli Rocco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 15.620.

—
Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 19 novembre 2007, à 11.00 heures au siège social, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions de Madame Raffaella Quarato, née le 23 novembre 1975 à Rome (I) et de Monsieur Augusto Mazzoli, né le 30 juillet 1972 à Modena (I), résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de leur fonction d'administrateur,

- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat, Monsieur Sandro Capuzzo, né le 14 décembre 1958 à Trieste en Italie et Madame Gabrielle Mingarelli, née le 15 mai 1959 à Villerupt (F), résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, leur mandat ayant la même échéance que ceux de leur prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BORMIOLI ROCCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008004994/24/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06858. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Aerium Aigle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 113.206.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 13 novembre 2007

Monsieur Ely Michel Ruimy, demeurant professionnellement au 121, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris, est nommé gérant supplémentaire de la société pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008004989/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, réf. LSO-CL01145. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

AOS Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 17-20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 54.228.

—
La société ADYAL OCCUPIER SOLUTIONS A.O.S., administrateur de la société AOS LUXEMBOURG, a été absorbée en date du 21 mars 2007. La dénomination de cette nouvelle société est, depuis, la suivante:

- AOS MANAGEMENT, Société par actions simplifiée - Immatriculation R.C.S. Nanterre 490 073 632.

Son adresse reste inchangée.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004990/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05050. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

SALT Generics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 132.367.

—
Déclaration modificative destinée à la publication

A compter de la présente déclaration, il convient de noter que la dénomination sociale de l'associé unique ELKINGTON ehf, de la société SALT GENERICS S.à r.l., a été modifiée comme suit:

Associé unique:

- SALT INVESTMENTS ehf, sous le numéro 410306-1740 du registre d'Islande, ayant son siège social à Lálandi 10,108 Reykjavik, Islande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008004991/802/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06705. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

INT.PACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.925.

Par décision du Conseil d'Administration du 7 décembre 2007 de la société, il a été décidé:

- De nommer à la fonction de Président du Conseil d'Administration Madame Emanuela Corvasce, employée privée, née le 31 octobre 1975 à Barletta en Italie, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008004995/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06861C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Santa Margherita Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.063.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 4 décembre 2007, que:

l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir:

- VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. (formerly: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.)

- VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. (formerly: F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.)

- HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A.

et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

- l'assemblée renomme AACO S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 4 décembre 2007.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008004996/695/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06581. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Nebinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 23.653.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 9 mai 2007, que:

- AACO S.à r.l, Réviseur d'Entreprises, 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la société à partir du 2 février 2007 et ce jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes 2006.

- La démission de F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. en date du 2 février 2007 de ses fonctions comme commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 10 décembre 2007.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. (formerly: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.) /
VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. (formerly: F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.)
Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008004997/695/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06578. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Van Lanschot Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.199.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 12 septembre 2007*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 18 juin 2007 que Monsieur D.M. Dijkstal, directeur, résidant professionnellement au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 12 septembre 2007, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Gijsbert Schotanus, directeur, résidant professionnellement au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Le Conseil d'Administration va soumettre cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 23 novembre 2007.

L. J. Bevelander / G. Schotanus.

Référence de publication: 2008004998/695/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06582. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Laurasia Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 15.268.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 23 mars 2007, que:

- AACO S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la société à partir du 1^{er} janvier 2007 et ce jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes 2006.

- La démission de F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. en date du 1^{er} janvier 2007 de ses fonctions comme commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 20 novembre 2007.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.
Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008004999/695/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06584. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Aerium Ubstadt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 113.359.

—
Extrait des résolutions des associés du 7 novembre 2007

Monsieur Ely Michel Ruimy, demeurant professionnellement au 121, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris, est nommé gérant supplémentaire de la société pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008004988/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, réf. LSO-CL01150. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Fincuber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 52.339.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 1996, tenue devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, que:

Monsieur Paolo Bernardi a démissionné de sa fonction d'Administrateur de la société.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008005000/5878/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05773. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

CoachDynamix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6150 Altlinster, 7, rue de Junglinster.

R.C.S. Luxembourg B 83.400.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement du 19 octobre 2007:

- Mme Jonsson Monica demeurant au 40, rue du Village, L-3311 Abweiler, a été nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009, en remplacement de Mme Holland Julie.

- Mme Jonsson Monica demeurant au 40, rue du Village, L-3311 Abweiler, a été nommée administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuel pour la gestion journalière, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009, en remplacement de M. Bengt Johansson.

- Mme Holland Julie demeurant au 87, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009, en remplacement de Mme Jonsson Monica.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Pour avis sincère et conforme

CoachDynamix S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008005001/1261/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06009. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

European Value Partners Advisors, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 324.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 131.944.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du conseil de gérance de la Société du 6 décembre 2007 que, en conformité avec l'article 2.1 des statuts, le siège social de la Société a été transféré de L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl, à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, avec effet au 6 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ch. Jungers.

Référence de publication: 2008005005/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06797. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

ASA Location S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1316 Luxembourg, 69, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 59.481.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 novembre 2007

Se sont réunis les actionnaires de la société ASA LOCATION S.A. en assemblée générale extraordinaire en date du 6 novembre 2007 et ont pris les résolutions suivantes:

1^{re} résolution

Le siège social de la société ASA LOCATION S.A. a été transféré du L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er} au L-1316 Luxembourg, 69, rue des Carrières avec effet immédiat.

2^e résolution

De nommer comme nouveau administrateur-délégué, Monsieur Hildenbrand Bernard Michel, né à Moyenmoutier en France le 22 juin 1954, demeurant à 69, rue des Carrières, L-1316 Luxembourg, en remplacement de M. Romain Kettel, né à Luxembourg le 29 juillet 1958, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, qui sera nommé comme administrateur.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008005008/728/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02568. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Boreiko & Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 58A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 22.650.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Boreiko

Le gérant

Référence de publication: 2008005002/1019/13.

Enregistré à Diekirch, le 28 décembre 2007, réf. DSO-CL00468. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070176468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.
